

Département **AIN**  
Arrondissement **BELLEY**  
Canton **LAGNIEU**

# COMMUNE DE BLYES

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 septembre 2009

Nombre de Conseillers :

- en exercice 13  
- présents 09  
- votants 12

**Objet :**  
COMPTE RENDU DE SEANCE

N° 1424

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette séance a été affiché à la porte de la Mairie le 24 septembre 2009

que la convocation du Conseil avait été faite le 10 septembre 2009

Le Maire,

L'an deux mille neuf, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blyes s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René DUSSERT, Maire.

Etaient présents : René DUSSERT, René SCHONARD, Sophie VALENTE, Danielle RAVASSEAU, Patricia PRESUTTO, Jérôme DOCHE, Bruno FIORI, Gérard PEYRONNET, Françoise PELEGRIN.

Absents excusés : Isabelle LAVIRON (donne procuration à Danielle RAVASSEAU), Thierry GAILLARD (donne procuration à Bruno FIORI), Stéphane NAGY (donne procuration à Gérard PEYRONNET), Denis ROBICHON.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L 181-11 du Code des Communes, a désigné le secrétaire de cette séance en la personne de Madame Patricia PRESUTTO.

### **I - SECURITE DANS LE VILLAGE**

Plusieurs points concernant la sécurité ont été abordés :

- Patricia PRESUTTO propose que la Rue de la Petite Vie, en raison de la vitesse excessive une zone à 30 pourra être envisagée par arrêté municipal,
- L'entreprise GEO Energie demande l'autorisation de mettre en place 2 panneaux publicitaires : un au centre du village et l'autre sur le rond point. A voir pour le 1<sup>er</sup> emplacement, pour le rond point se rapprocher du service des routes,
- Cet été vols et vandalismes ont été constatés, la Gendarmerie est informée, de plus une plantation de cannabis a été trouvée.

Une discussion avec la commission des jeunes est envisagée afin d'essayer de comprendre pourquoi tous ces jeunes trouvent du plaisir à casser.

Le Conseil Municipal demande à revoir SECURITAS afin d'effectuer des rondes dans le village.

### **II - PLAN D'EAU**

Danielle RAVASSEAU prend la parole et demande que soit implanté un panneau d'accueil et d'interdiction concernant le plan d'eau afin que celui-ci ne tombe dans l'abandon. Sachant qu'il est souhaité de garder le côté sauvage, naturel de ce plan d'eau.

Une rencontre entre le Maire et les nouveaux gérants a eu lieu en Mairie.

Une personne du village s'est proposée pour reprendre le logement des anciens gérants et se propose de faire du gardiennage au plan d'eau. D'autre part

les nouveaux restaurateurs devraient nous confirmer par courrier s'ils désirent bénéficier de l'appartement laissé par l'ancien restaurateur.

Le stade de foot n'accueille toujours pas ses joueurs, l'éclairage n'est pas en place une somme de 25 000 € devra être budgétée si le stade est utilisé.

L'aménagement d'un parking, voir la réhabilitation de l'ancien parking en face du plan d'eau est envisagée.

Le dragage du plan d'eau a été effectué début septembre.

### **III - RETRAIT D'UNE DELEGATION**

Le retrait d'une délégation au Maire a été demandé par le conseil majoritaire. Il s'agit de la délégation n°1 « D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ». Le conseil majoritaire souhaite participer à toutes les questions qui concernent les communaux, les baux ruraux qui sont à revoir en 2010. Le Maire refuse le vote car le conseil majoritaire n'a pas demandé de vote par délibération dans son ordre du jour. Le retrait de la délégation sera voté au prochain conseil.

### **IV - INDEMNITES DES ELUS**

Le conseil majoritaire demande que l'indemnité du Maire soit diminuée à 17% au lieu 31% de l'indice 1015, ceci conduisant une baisse légère de l'indemnité des adjoints qui passerait de 8,25% à 6,60%. Le Maire refuse le vote pour la même raison qu'au point précédent. Le vote sera prévu au prochain conseil.

### **V - MODIFICATION DES TAXES LOCALES POUR 2010**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taxes locales pour 2010.

### **VI - MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Le Maire demande que les délibérations suivantes soient prises :

- 1) Au budget de l'eau en raison d'une grosse fuite estimée à 30 000m<sup>3</sup> une modification budgétaire de 9 000 € est à prévoir, ainsi que pour la réparation de fuites d'eau avant compteur il convient de budgéter une somme de 21 000 €.
- 2) Au budget principal l'achat d'un photocopieur est envisagé un complément de 3 000 € s'avère nécessaire, le copieur de la Mairie sera mis en remplacement de celui de l'école.
- 3) En raison de l'épidémie de la grippe H1 N1 selon les directives de l'Etat, les écoles et les établissements recevant du public doivent être équipés de masques et de matériels très spécifique, une somme de 3 000 € doit être prévue.

Le Conseil vote à l'unanimité ces 3 délibérations.

### **VII - EMPLOI AIDE**

Le Maire présente l'emploi aidé qui peut être financé à hauteur de 90% par l'Etat ce qui laisse 10% à la charge de la Commune. Il s'agit d'un contrat d'un an maximum qui pourrait nous intéresser afin de prévoir le remplacement d'un adjoint technique qui partirait en retraite fin 2010.

Le Conseil Municipal vote : 4 voix pour (René DUSSERT, René SCHONARD, Sophie VALENTE, Françoise PELEGRIN), 8 voix contre (Danielle RAVASSEAU, Patricia PRESUTTO, Jérôme DOCHE, Bruno FIORI, Gérard PEYRONNET, Isabelle LAVIRON, Thierry GAILLARD, Stéphane NAGY).

Le conseil majoritaire ajoute qu'il n'est pas d'accord sur la destination que voulait donner le Maire à cet emploi, mais souhaite réfléchir sur la création d'un poste d'employé qualifié à plein temps.

## VIII - QUESTIONS DIVERSES

1) Le rapport du SIEA est à disposition du conseil municipal en Mairie.

2) Un enquête publique concernant l'extension de la gravière de Sainte-Julie est en cours du 26 septembre 2009 au 26 octobre en Mairie de Sainte Julie.

3) Terrain SEMCODA : des conseillers demandent au Maire de convoquer la SEMCODA pour procéder à l'échange du terrain comme prévu étant donné que la Commune préempte le terrain RIVAL.

4) MEDIA PLUS propose de faire un agenda sur Blyes avec un guide pratique (agenda qui sera financé par les commerçants et artisans de la Commune).

5) Le Maire précise trois points :

- qu'il n'existe qu'un seul conseil municipal,
- que les dossiers seront mis à disposition lors des réunions de travail du conseil municipal,
- que l'estimation des travaux de la Commune à réaliser correspondrait à 10 ans de notre capacité d'investissement sans souscription d'emprunt. (A noter que le conseil majoritaire a travaillé sur un plan quinquennal).

Le Maire, René DUSSERT